

Prime d'acquisition

Tu connais quelqu'un qui conviendrait bien à l'un de nos postes vacants ? Alors fais-nous connaître tous les deux. En cas d'embauche, tu seras doublement gagnant :

D'une part, tu as un(e) nouveau(elle) collègue formidable et d'autre part, tu reçois une prime d'acquisition.

Si la personne que tu as recrutée est engagée, tu recevras 250 CHF de prime à la fin de la période d'essai du nouveau collaborateur. Après la première année de service de la nouvelle personne, nous te remboursons CHF 250.00 supplémentaires.

En cas d'embauche réussie, la prime totale s'élève donc à CHF 500.00 !

Alors, n'hésite pas ! ☺

Conditions:

- La recommandation du/de la collaborateur/trice profawo doit être clairement évoquée lors du premier contact. Par exemple : "Sur recommandation de xx, je pose ma candidature...", et le/la recommandé(e) envoie en même temps un e-mail à daniel.monnier@profawo.ch avec objet "prime d'acquisition", dans lequel le/la collaborateur(trice) recommandé(e) est mentionné(e).
- Le/la parrain/marraine doit continuer à être employé(e) par profawo (donc au moment de l'échéance de la prime).
- La prime de placement s'applique aux emplois à durée indéterminée et à durée déterminée payés au mois pendant un an ou plus (indépendamment de la fonction).
- La prime de placement est versée sur la fiche de salaire mensuelle et est soumise à la sécurité sociale et à l'impôt.
- Les supérieurs hiérarchiques directs sont exclus de la prime d'encouragement pour leur propre domaine. La direction, la direction des opérations et la direction du personnel n'ont pas non plus droit à la prime.

Entrée en vigueur:

La prime de gain donne droit pour la première fois aux candidatures reçues à partir du 1er janvier 2023.